

INSCRIPTION SCOLAIRE ADMINISTRATIVE ECOLES PUBLIQUES

DATE D'ENTRÉE A L'ECOLE SOUHAITÉE :

CLASSE SOUHAITEE :

RESPONSABLES LÉGAUX

Responsable légal 1

Vous êtes : Parents
 Autres (préciser)

NOM-Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél fixe :

Tél portable :

Tél professionnel (si nécessaire) :

E-mail :

Responsable légal 2

Vous êtes : Parents
 Autres (préciser)

NOM-Prénom :

Adresse (si différente du responsable 1) :

.....

.....

Tél fixe :

Tél portable :

Tél professionnel (si nécessaire) :

E-mail :

SITUATION FAMILIALE

Mariés

Vie maritale

Pacsés

Divorcés

Séparés

Célibataire

Veuf (ve)

Si vous êtes séparés ou divorcés indiquez le mode de garde :

Garde Alternée, préciser le rythme (semaine paire et impaire) :

Garde Responsable 1

Garde Responsable 2

Dans le cas d'un retrait d'autorité parentale, merci de préciser le ou les noms des parents concernés (merci de fournir une copie de la décision de justice) :

.....

.....

ENFANT

NOM : **Prénom** :

Sexe : F M Date de naissance :

Lieu de naissance (Ville et département) :

Si l'enfant était déjà scolarisé merci de préciser le Nom et l'adresse de l'ancienne école :

Indiquer si un **projet d'accueil individualisé (PAI)** est mis en place par la famille avec le médecin scolaire et les différentes personnes intervenant auprès de l'enfant :

Oui (préciser)

Non

Problème de santé à signaler :

.....

.....

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

Livret de famille intégral

Photocopie des pages du carnet de vaccination (avec le nom de l'enfant). Un enfant doit être vacciné pour être admis à l'école.

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Certificat de radiation si l'enfant était déjà scolarisé

Décision de justice dans le cas d'un retrait d'autorité parentale

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (é), représentant **légal** de l'enfant :

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir la Mairie et l'école fréquentée par mon enfant de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale, ...)

Reconnais avoir pris connaissance et accepte que les informations recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des enfants. Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent en contactant par voie postale la Mairie de Sèvremoine ou par courriel à administratifenfancejeunesse@sevremoine.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, Place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX www.cnil.fr)

Fait à,

Signature (s)

Le,

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

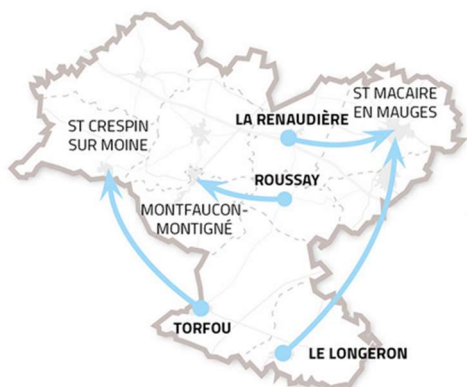
<input type="checkbox"/> Ecole maternelle Pablo Picasso SAINT MACAIRE EN MAUGES	Affectation validée le :
<input type="checkbox"/> Ecole élémentaire Victor Hugo SAINT MACAIRE EN MAUGES
<input type="checkbox"/> Ecole primaire Les Peupliers SAINT ANDRÉ DE LA MARCHÉ	
<input type="checkbox"/> Ecole primaire St Exupéry SAINT CRESPIN SUR MOINE	
<input type="checkbox"/> Ecole primaire Pierre & Marie Curie SAINT GERMAIN SUR MOINE	
<input type="checkbox"/> Ecole primaire l'Oiseau de feu MONTFAUCON-MONTIGNÉ	
<input type="checkbox"/> Ecole primaire Vivaldi TILLIÈRES	P/o le Maire, l'Elu en charge de l'Enfance Jeunesse

IMPORTANT À LIRE :

Cette INSCRIPTION ADMINISTRATIVE est obligatoire pour une première inscription dans une école publique de SEVREMOINE.

En fonction de votre lieu de résidence sur la commune, le rattachement à une école publique est appliqué dans le cadre d'une sectorisation décidée par le Conseil Municipal.

La sectorisation est la suivante :



Ecole maternelle Pablo Picasso SAINT MACAIRE EN MAUGES
(Direction : 02 41 55 33 28) : communes déléguées St Macaire en Mauges, La Renaudière et Le Longeron.

Ecole élémentaire Victor Hugo SAINT MACAIRE EN MAUGES
(Direction : 02 41 55 33 93) : communes déléguées St Macaire en Mauges, La Renaudière et Le Longeron.

Ecole primaire Les Peupliers SAINT ANDRÉ DE LA MARCHÉ
(Direction : 02 41 55 37 92) : commune déléguée St André de la Marche.

Ecole primaire St Exupéry SAINT CRESPIN SUR MOINE (Direction : 02 41 56 36 91) : communes déléguées St Crespin S/Moine et Torfou.

Ecole primaire Pierre & Marie Curie SAINT GERMAIN SUR MOINE
(Direction : 02 41 64 63 69) : commune déléguée St Germain S/Moine.

Ecole primaire l'Oiseau de feu MONTFAUCON-MONTIGNÉ
(Direction : 02 41 64 60 12) : communes déléguées Roussay et Montfaucou-Montigné.

Ecole primaire Vivaldi TILLIÈRES (Direction : 02 41 70 47 11) : commune déléguée Tillières.

Après avoir procédé à cette inscription en Mairie, vous devez prendre contact avec le directeur ou la directrice de l'école, afin de clore définitivement l'inscription de votre enfant.

A noter que cette inscription administrative ne confirme en rien la validation de la scolarisation de votre enfant. C'est le directeur ou la directrice de l'école qui confirmera l'inscription définitive.

Retour du dossier, renseignements et information :
Service Enfance Jeunesse (administratifenfancejeunesse@sevremoine.fr et 02 41 55 36 76)